



ÉTUDIÉ l'architecture

Licence 1
2024-2025

Sommaire

06. Vie étudiante

Santé

Scolarité et handicap

Lutte contre les VHSS et procédure de signalement

Aides sociales et logement

Données à caractère personnel

Participer à la vie associative

S'engager dans la vie de l'école

15. Lieux pour travailler

Médiathèque

Fablab

Salles informatiques

L'Atelier

20. Environnement numérique

Compte informatique

Accès WIFI

Portail étudiant TAÏGA

Cybersécurité

23. Outils d'information à votre service

Pour bien être informé

Pour diffuser une information

24. La Maréchalerie

25. Partenaires

27. Au quotidien

Carte étudiante

Accès

Horaires d'ouverture

Règles de vie

Reprographie

Restauration

Sécurité et hygiène

31. Plans de l'école

34. Contacts



Cérémonie en l'honneur des diplômés 2024 © Pierre-Louis Mabire

Bienvenue

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et nous vous félicitons pour votre admission.

Pluridisciplinaires, stimulantes et exigeantes les études d'architecture que vous avez choisies de suivre à l'ÉNSA Versailles, placent au cœur de la pédagogie la culture de projet comme un modèle à explorer, à partager et à développer. Les enseignements proposés visent à former des architectes prêts à affronter les questions les plus actuelles : la métropolisation, l'urbanisation à l'échelle planétaire, les transitions écologique, énergétique et numérique, le lien avec le vivant, l'évolution des modes de production, de travailler, d'habiter, l'afflux de nouvelles populations ou la crise du logement, aucun sujet n'échappe à l'architecture !

Ce livret d'accueil vous servira de guide et de repère pour découvrir l'école. Nous y avons rassemblé toutes les informations utiles pour le bon déroulement de vos études : santé, handicap, VHSS, vie étudiante, règlement des études, ressources et services, contacts utiles...

Les services et les enseignants sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre parcours de formation à l'ÉNSA Versailles, vous les découvrirez dans ce livret et au fil de l'année.

Bonne rentrée, bonne année !

Vie étudiante

Santé

Médecine préventive

. SUMPPS Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
Le service santé étudiante vous accueille et vous accompagne sur tous les sujets, dans un espace de confidentialité.
Pour prendre rendez-vous
Tél. : 01 39 07 40 17
Mail : geraldine.sauvenay@versailles.archi.fr

Centre de planification

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
3 bis impasse des Gendarmes,
78000 Versailles
Tél. : 0 801 802 803

Urgence

. Hôpital André Mignot
177, rue de Versailles, 78150
Le Chesnay
Service des Urgences | Adulte,
Enfants, Psychiatrie
Tél. : 01 39 63 88 45 / 01 39 63 91 33

. Clinique des Franciscaines
7 bis A rue Porte de Buc, 78000
Versailles
Tél. : 01 30 97 49 09

Santé psy

Le dispositif "Santé psy étudiant" a été mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est accessible à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur qu'il soit public ou privé, quel que soit le statut de leur école/université ou bien encore leur lieu de résidence. Il permet de bénéficier de 12 séances gratuites et sans avance de frais avec les psychologues partenaires du dispositif, désormais renouvelables chaque année.

Comment en bénéficier ?

1. Choisissez un psychologue partenaire du dispositif.
Vous choisissez le professionnel qui vous accompagnera parmi la liste des psychologues partenaires. Téléconsultations disponibles suivant les psychologues.
2. Bénéficiez d'un suivi.
Prenez rendez-vous avec le psychologue choisi. Aucune avance de frais n'est à prévoir.
La première consultation durera 45 minutes, les suivantes 30 minutes.

Prendre rendez-vous : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/eligibilite>

Scolarité et handicap

Le service des études assure l'accueil et le suivi des étudiants en situation de handicap qu'elle soit temporaire (accident, fracture, maladie grave, dépression...) ou permanente, visible ou invisible. Le relais scolarité et handicap a pour mission de veiller à la prise en compte des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipes administrative et pédagogique. A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de l'établissement, afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité. L'accueil est individuel et confidentiel. Le premier rendez-vous permet de vous sensibiliser aux spécificités du cursus des études en architecture à l'ÉNSA Versailles, d'identifier et d'évaluer vos besoins et de vous informer sur les aides proposées. Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Chaque étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés peut bénéficier d'aménagements pour les examens et/ou les études après consultation d'un médecin agréé. Les élèves bénéficiant d'aménagements doivent chaque année s'inscrire à la médecine préventive.

Démarches à effectuer

- Prendre rendez-vous auprès de Géraldine Sauvenay au service des études.
- Contacter le service de la médecine préventive universitaire qui apportera toutes les informations médicales nécessaires. Les médecins des services de la médecine préventive prescrivent des aménagements pour toutes les situations de handicap.

Le service des études détermine et met en place les aménagements nécessaires suivant l'avis du médecin. La décision est notifiée à l'étudiant.

Contact : Géraldine Sauvenay

Tél. : 01 39 07 40 17

Mail : geraldine.sauvenay@versailles.archi.fr

Lutte contre les VHSS et procédure de signalement

L'ÉNSA Versailles est impliquée dans une démarche de promotion de l'égalité, de la diversité et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Cet engagement vise à entretenir un climat respectueux et inclusif au sein de l'école.

L'ÉNSA Versailles est engagée également dans l'amélioration du bien être et de la santé des étudiants.

(cf. *Charte des valeurs disponible sur l'Intranet*).

Un dispositif d'alerte garantit la confidentialité et le respect des droits de chacun dans le traitement des démarches engagées.

En interne

Si vous avez des interrogations ou des doutes sur l'application ou l'interprétation des règles de la charte des valeurs, vous souhaitez signaler des faits de discrimination, de harcèlement ou d'autres faits grave, vous pouvez contacter

Véronique Ducarne - Responsable de la prévention des discriminations, des violences et harcèlements sexuels et sexistes - bureau E242

Mail : alerte@versailles.archi.fr

En externe

Le ministère de la Culture met à disposition une cellule

externe de signalement qui peut être contactée par les étudiants et les personnels (enseignants et administratifs).

Des professionnels indépendants sont à votre écoute et répondent à vos questions, vous fournissent des informations et des conseils sur les démarches à entreprendre en fonction de votre situation, en toute confidentialité.

Contactez la cellule externe «Concept RSE» (code d'accès à rappeler : 1959)

• Numéro vert : 0801 90 59 10

du lundi au vendredi de 9h à 13h

• Sur le site : <http://conceptrse.fr/signalement-culture>

• Par courriel : signalement-culture@conceptrse.fr

• Par courrier : Cabinet Concept RSE-Pôle tertiaire

ECO WORK - 2 ZI Chartreuse • Guiers - 38380 Entre-deux-Guiers

Quelques définitions

Discrimination

La discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères définis par la loi.

Les critères légaux de discrimination sont :

- l'âge
- l'apparence physique
- l'appartenance ou non à une ethnie
- l'appartenance ou non à une nation

- l'appartenance ou non à une race
- l'appartenance ou non à une religion déterminée
- l'état de santé
- l'identité de genre
- l'orientation sexuelle
- la grossesse
- la situation de famille
- le handicap
- le patronyme
- le sexe
- les activités syndicales
- les caractéristiques génétiques
- les moeurs
- les opinions politiques
- l'origine
- le lieu de résidence
- la domiciliation bancaire
- les opinions philosophiques
- la perte d'autonomie
- la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- la vulnérabilité résultant de sa situation économique

Harcèlement moral ou sexuel, violence à caractère sexuel, agissement ou outrage sexiste

Le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle constituent des délits et sont également passibles de poursuites disciplinaires, administratives, civiles et/ou pénales.

Le viol est un crime.

L'agissement sexiste, l'injure à caractère sexuel ou sexiste, l'exhibition sexuelle, l'atteinte à la vie privée, la captation d'images, le voyeurisme, le harcèlement téléphonique ou le

cyberharcèlement constituent également des infractions pénales passibles de poursuites et réprimables.

Aides sociales et logement

Assistante sociale du Crous
Maison des étudiants, 1 allée de l'astronomie, 78280 Guyancourt
RDV au 01 69 15 70 64 (secrétariat Université Orsay).
mail : service-social.paris-saclay@crous.versailles.fr

Crous

Antenne de Versailles

Bourses sur critères sociaux, aides au mérite, aide à la mobilité internationale...

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
145 bis boulevard de la Reine,
78000 Versailles

Tél. : 01 40 51 62 00

Vous trouverez sur le site du crous www.crous-versailles.fr

les renseignements sur les bourses, les offres et aides au logement, les résidences universitaires et des jobs étudiants.

Actualité

de l'enseignement supérieur

Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante www.etudiant.gouv.fr

Données à caractère personnel

Afin de mener à bien sa mission de service public, L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ÉNSA Versailles) est dans l'obligation de collecter et traiter certaines de vos données à caractère personnel.

Pour en savoir plus sur ces traitements et sur vos droits, nous vous invitons à consulter le site internet de l'école à la page dédiée à la protection de vos données <https://www.versailles.archi.fr/fr/protection-des-donnees-caractere-personnel>

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse courriel dpd@versailles.archi.fr

Participer à la vie associative

La gestion de la vie étudiante et des associations est confiée au département du développement, des partenariats et de la communication. Le département a pour objectif d'accompagner les étudiants dans leurs projets, favoriser leur engagement dans la vie de l'école et faciliter leur vie quotidienne.

Contact : communication@versailles.archi.fr

Les associations

Les activités de la majorité des associations étudiantes sont présentées ci-dessous et consultable sur le site <https://www.versailles.archi.fr/fr/etudiantes-et-etudiants/vie-etudiante>

Archibroad archibroad@gmail.com
Accueille et intègre les étudiants non français venant étudier à Versailles.

Archiveile archiveile@sav@gmail.com
Association de voile participant à de nombreuses régates étudiantes.

Adn⁺ adn.plus.ensav@gmail.com
Offre aux étudiants la possibilité de concevoir des prototypes de design et de les diffuser.

Badas badasensav@gmail.com
Association sportive.

Bde bde.ensav@gmail.com - coope.ensav@outlook.fr
Organise des activités culturelles et sportives tout au long de l'année. La coopérative propose aux membres de l'association la vente à prix modérés de fournitures et de matériels techniques et notamment un kit étudiant.

Green pousse greenpousse.ensav@gmail.com
Association pour une écologie, durable et responsable.

S'engager dans la vie de l'école

K'fet kfet.eav@gmail.com

Espace de restauration (boissons et encas) et lieu de rencontre entre étudiants.

L'arsénik larsenik.ensav@gmail.com

Atelier théâtre.

La grande mousse

grande.mousse.fanfare@gmail.com « Centrale des fanfares », elle organise les principaux événements étudiants.

Objectifoto

assobjectifoto@gmail.com

Association de photographie, elle met à disposition des étudiants un laboratoire de développement et propose des sorties et des événements autour de la photographie.

Odyssée

lodysee.ensav@gmail.com

Association d'aventure qui organise des soirées, des week-ends et des périple en France et en Europe.

Le département en charge des associations vous accompagne si vous souhaitez créer de nouvelles associations. Il soutient les projets des associations présentes sur le site et leur accorde des subventions annuelles. Il organise et coordonne le « Forum des associations » à chaque rentrée universitaire.

Rapprochez-vous de vos représentants étudiants ! Ils sont là pour vous représenter et vous défendre dans les différentes commissions de votre école.

En participant aux instances, devenez un acteur de votre établissement !

Conseil pédagogique et scientifique CPS

Missions : le conseil pédagogique et scientifique fixe les orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche.

Président : Émeric Lambert

Le CPS est composé de 2 commissions :

- La Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Missions : la commission des formations et de la vie étudiante formule des avis et des propositions sur toutes questions relatives à l'organisation des études, à l'offre de formation et aux conditions de vie et de travail des étudiants.

Composition :

- Collège enseignants/chercheurs

Titulaires : R. Borghi, J. Boitard, J-P Calori, N. Dorval-Bory (vice-président), R. Hondelatte, E. Lambert (président), G. Ramillien, K. de Rycke, G. Paté.

Suppléants : A. Grégoire, N. Karmochkine, D. Klouche, D. Nicolas, M. Paris, N. Pham, P. Rham, X. Tiret.

• Collège étudiants

Titulaires : B. Ahmad, L. Chartier, D. Reyss, J. Quirke, H. Delettre.

Suppléants : P. Dos Santos, M. Castro, L. Poulet, H. Lacorre, T. Laidet.

• Collège personnel ATS

Titulaires : N. Elissalt, C. Jansens.

Suppléante : S. Neyrinck.

- **La Commission de la recherche (CR)**

Missions : la commission de la recherche formule des avis et des propositions sur toutes les questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et à la valorisation de ses résultats.

Composition :

• Collège professeurs et enseignants chercheurs rattachés au LéaV

Titulaires : S. Berthier (président), S. Brones, G. Delhumeau, R. Matar, G. Pierluisi, N. Simonnot, S. Stacher.

Suppléants : S. de Courtois, E. Gascon, J. Lecomte, C. Petetin, P. Scaramuzza, A. Viati-Navone.

• Collège doctorants

Titulaire : F. Tajan (université Paris-Saclay).

Suppléante : E. Madec (CY Cergy

Paris Université).

• Personnalités extérieures
B. Fiori, enseignant chercheur à CY Tech et G. Malandain, professeur à l'UVSQ (université de Paris-Saclay).

Conseil de la vie étudiante
CVE

Le CVE est une instance opérationnelle qui prépare les décisions du CPS.

Le CVE intervient notamment pour :

- Étudier les emplois du temps, l'organisation pédagogique, le calendrier général et préparer leur validation par le CPS
- Étudier les questions de règlement interne (règlement des études et règlement intérieur) et préparer la validation des changements par le CPS
- Recevoir, analyser, synthétiser les dysfonctionnements pédagogiques, logistiques et opérationnels avant de les soumettre au CPS

Composition du CVE :

Le directeur ou la directrice des études

9 membres :

- 3 enseignants du CPS
- 5 représentants élus par les étudiants (par année de licence et de master)

- 3 membres de l'administration : le directeur et 2 collaborateurs désignés en fonction des sujets à traiter.

Conseil d'administration

CA

Missions : le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.

Composition du CA :

Président : A. Labasse, directeur général / Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

- Collège des enseignants et des chercheurs

Titulaires : R. Azard, F. Chas, C. Duroselle, E. Lemerrier, M-E. Nicoleau, I. Taillandier.

Suppléants : M. Armengaud, J. Boutterin, G. Brunet, M. Santini.

- Collège des étudiants

Titulaires : É. Chanclou, D. Redmond, H. Basri

Suppléants : A. Ben Lahbib, L. Manneux, L. Thalamy

- Collège des ATS

Titulaires : N. Badet-Wyler, N. Elouahabi, J-P. Hochet.

Suppléants : V. Ducarne, K. Lanfant, M-C. Martinez.

- Collège des personnalités extérieures

S. Piganeau, Conseil régional d'Ile-de-France

J-M. Guinebert, Mairie de Versailles

F. Pernot, CY Cergy Paris-Université

Patrick Hatem, architecte et conseiller ordinal

S. de Faÿ, directeur général / Grand Paris Aménagement

S. Pommier, directrice du collège doctoral / Université Paris-Saclay

D. Schneider, directeur de la construction / Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP)

Retrouvez les noms des représentants étudiants, enseignants et administratifs sur le site internet de l'école, rubrique L'école, onglet Instances



Workshop «Abris de fortune», Studio de projet L2 - 2024

Des lieux pour travailler

Médiathèque

La Médiathèque met à disposition des ressources d'apprentissage et de formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de l'art, des jardins et des sciences humaines.

Elle possède un fonds documentaire d'environ 20 000 ouvrages, 300 titres de périodiques, 2480 mémoires, 3200 projets de fin d'étude, une cartotheque, une vidéotheque et de nombreux abonnements numériques.

Des outils sont mis à disposition pour aider à retrouver les références d'un livre, d'articles, de documentaires.

- ArchiRès, portail documentaire commun aux écoles nationales supérieures d'architectures <https://www.archires.archi.fr>
- Portail E-Forge, plateforme numérique de l'école - site Médiathèque

La médiathèque accueille les usagers pour travailler de manière individuelle ou en groupe dans un espace de 600 m², (salle E218, petite écurie, niveau 2), tous les jours de la semaine.

Prêt

Il est possible d'emprunter, sur présentation de la carte d'étudiant uniquement, 4 ouvrages pour 15 jours, 2 DVD pour 3 jours, les périodiques de l'année en cours sur le week-end.

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 9h30 - 18h30

Mercredi : 13h00 - 18h00

Vendredi : 9h30 - 17h00

Contact

Tél. : 01 39 07 40 02

Prise de rendez-vous individualisé ou collectif : mediathèque@versailles.archi.fr

Lieu : E218, Petite écurie-niveau 2

Salles informatiques

- Salle d'expérimentation :
 - Réservée aux tests et recherches des usagers durant leur Mémoires et PFE. Elle comporte :
 - pressiomètre / hygromètre / comparateur mécanique / thermomètre laser / dynamomètre / plaque thermique
- En magasin / Réserve :
 - Soudeuse par point / poste à souder MIG / poste à souder à l'arc / meuleuse d'angle / meuleuse droite / cisaille métaux fein / kit Arduino / fer à souder / pistolet à colle / quincaillerie

Prise de RDV :

- 1 semaine maximum à l'avance pour les licences et 2 semaines maximum à l'avance pour les masters
- 3 semaines minimum à l'avance pour les professeurs
- 1 mois minimum à l'avance pour les projets pédagogiques ou l'organisation d'ateliers / workshops

Une formation est nécessaire pour toute utilisation des outils et machines (de 15min à 3 mois en fonction du niveau et de la complexité).

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-18h00

Contact

Tél. : 01 39 07 40 01

fablab@versailles.archi.fr

Lieu: Maréchalerie cour nord RDC

Des salles de cours et un libre-service informatique équipés de PC sont à disposition des étudiants et des enseignants.

Impressions

Impression du A4 au A0 (couleur et N/B), scanners A4 et A3, graveurs de CD et DVD, lecteurs de dvd sur tous les PC et lecteurs multicartes à partir des cartes étudiantes. Deux bornes sont à disposition pour le rechargement des cartes (dans le hall de l'administration et en bas de l'escalier principal de la Forge).

Logiciels disponibles

Auto-cad, Archicad, Archiwizard, Arcview, Rhino, Revit.

Photos numériques

Il est possible de transférer ses photos numériques sur son compte grâce aux lecteurs multicartes qui lisent 6 formats.

Contact

Tél. : 01 39 07 40 56

informatique@versailles.archi.fr

Lieu: Maréchalerie cour sud RDC.

L'Atelier

L'Atelier est un espace de travail partagé, destiné à l'ensemble des étudiants de l'ÉNSA Versailles. Ce lieu composé de trois espaces situés dans les salles E106 (Atelier C), E105 (Atelier A) et E225 (Atelier B) vous est librement ouvert.

Vous pouvez vous y installer pour travailler et expérimenter.

Des casiers en libre-service sont à votre disposition à l'entrée de chaque atelier pour déposer et stocker vos affaires.

Le fonctionnement de l'Atelier est soumis au règlement intérieur et à la Charte des Valeurs dont il respecte toutes les dispositions notamment en termes d'accès, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que de lutte contre les VHSS.



L'Atelier

Environnement numérique

Compte informatique

Dès votre arrivée, votre fiche personnelle est créée sur le logiciel national de gestion TAÏGA par le service des études. Le service informatique crée ensuite votre adresse mail sous la forme prenom.nom@versailles.archi.fr.

Pour plus de renseignements pratiques, cf. *Le guide des moyens numériques*. Pour toute demande d'assistance merci de faire un ticket à informatique@versailles.archi.fr.

Contact : Service informatique | informatique@versailles.archi.fr | bureau M002

WIFI

Pour connecter vos équipements numériques au réseau Wi-Fi de l'École, sélectionner le réseau « ENSAV-PEDAGO », une page d'authentification s'affichera, veuillez saisir vos identifiants et mot de passe.

Contact : Service informatique | informatique@versailles.archi.fr | bureau M002

Portail étudiants TAIGA

Le portail est consultable à distance et accessible via un mot de passe individuel. Vous y trouvez :

- . votre emploi du temps
- . le programme pédagogique
- . vos notes
- . vos certificats de scolarité et attestation
- . vos supports de cours
- . un formulaire pour contacter un enseignant
- . un formulaire pour tenir à jour vos coordonnées

Cybersécurité

Assurer sa cybersécurité, c'est beaucoup de bon sens et quelques efforts. Pour autant, rien ne vaut un rappel des fondamentaux ! À elles seules, ces dix bonnes pratiques vous protégeront de l'immense majorité des risques numériques qui pèsent sur vos usages personnels ou professionnels.

Gérez vos mots de passe avec soin :

- . sauvegardez régulièrement vos données

- . effectuez des mises à jour régulières
- . protégez-vous des virus et autres logiciels malveillants
- . évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus
- . veillez à séparer vos usages professionnels et personnels
- . évitez les sites qui vous semblent douteux et effectuez vos téléchargements depuis des sources sûres
- . accordez le juste niveau de privilèges
- . protégez votre messagerie
- . maîtrisez vos informations diffusées sur Internet

Pour approfondir vos connaissances
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>



Studio Licence 1 Double cursus Architecte/Ingénieur - 2024

Les outils d'information à votre service

Veillez à utiliser votre adresse mail @versailles.archi.fr pour recevoir et diffuser des informations.

Pour être bien informé

Les sites internet et intranet

. le site intranet : <https://www.versailles.archi.fr/fr/acces-intranet>
Informations internes, notamment évènements, informations

pédagogiques, petites annonces et et procédures relatives à la mobilité internationale

. le site internet : <https://www.versailles.archi.fr/fr>

Toute l'actualité de l'École (rubrique « Nos évènements »), l'offre de formation, les publications des chercheurs, la vie étudiante...

. le site international : <https://www.versailles.archi.fr/en>

: le site de l'École pour les étudiants, enseignants-chercheurs et personnels internationaux...

. le Portail TAÏGA : <https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php> : vos cours, des informations liées à votre formation....

L'agenda de la semaine

Envoyé par mail à toutes les communautés de l'école chaque lundi matin, il récapitule tous les

évènements importants de la semaine auxquels vous pouvez participer.

La newsletter

Conçue par le service Communication, elle vous tient au courant de toutes les actualités de l'École (manifestations scientifiques à venir, programmation culturelle, vie du campus, etc.).

Les réseaux sociaux

Suivez l'ENSA Versailles sur les réseaux sociaux : Fb, LinkedIn, Instagram, ainsi que l'actualité de la communauté des Alumni.

Pour diffuser une information

Le service Communication travaille en synergie avec les services de l'École et les associations étudiantes pour relayer et faire connaître les temps forts de la vie de campus dans les différents supports de communication de l'École et auprès de ses réseaux. N'hésitez pas à lui transmettre vos informations.

La Maréchalerie centre d'art contemporain

Un espace d'expérimentation par l'œuvre

Centre d'art contemporain de l'ÉNSA Versailles, La Maréchalerie participe à la dimension expérimentale et prospective de l'établissement et offre au public une sensibilisation aux enjeux de la création artistique contemporaine par une proximité avec l'œuvre.

Chaque année, trois artistes sont successivement invités à engager une réflexion personnelle sur le contexte territorial et spatial du centre d'art. La recherche conçue par l'artiste donne lieu à une exposition monographique produite *in situ*, une édition conçue comme document d'artiste et un programme d'actions pédagogiques et de médiation, - visites, ateliers et rencontres - qui favorise un débat ouvert entre les artistes, les acteurs de l'école et les visiteurs désireux de se familiariser avec les arts visuels.

Des actions dédiées favorisent l'expérience sensible des étudiants, par la programmation de workshops conduits par les équipes pédagogiques et les artistes invités, et par les médiations d'exposition, visites et ateliers, réalisées par des étudiants-moniteurs.

Ouverture au public des expositions :

*- mardi au vendredi de 14h00
à 18h00*

*- samedi et dimanche de 14h00
à 19h00 et sur rendez-vous*

Fermeture les lundis et jours fériés

Entrée par la cour de l'école

Accès public : place des Manèges

Plus de détails : <http://lamarechalerie.versailles.archi.fr>

Contact : lamarechalerie@versailles.archi.fr

Partenaires

CY Alliance - La force d'un réseau au service de votre réussite

Depuis 2020, notre établissement fait partie de CY Alliance, un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire ouest francilien partenaires de l'université de Cergy Paris Université et réunis autour d'un projet académique et scientifique partagé.

Face aux enjeux actuels et à venir de notre monde, il est indispensable d'aller vers davantage d'interdisciplinarité, d'échanges, d'ouverture et d'inclusion.

C'est la raison d'être de CY Alliance.

Et concrètement ? Nos étudiants bénéficient, via l'alliance, de nombreuses équivalences, de doubles diplômes et d'une ouverture vers d'autres champs de la connaissance et de la recherche.

A l'ÉNSA Versailles il s'agit de :

- L'APA, une première année d'études commune en Art, Paysage et Architecture organisée par l'ENSA Versailles, l'ENSP et l'ENSAPC et qui ouvre vers leurs diplômes respectifs.-

- La double formation d'ingénieur génie civil et d'architecte, mise en place conjointement par la Grande École d'Ingénieur de CY Tech et l'ENSA Versailles,

CY Alliance, c'est aussi pour les étudiants une opportunité unique d'accéder à des services culturels, sportifs, d'accompagnement élargis à tous les membres de la communauté.

Les établissements membres de CY Alliance :

- CY Cergy Paris Université et ses deux établissements-composantes :
- EBI, école de Biologie Industrielle
- ECAM-EPMI, grande école d'ingénieurs généraliste
- ENSAPC, école nationale supérieure d'arts de Paris Cergy
- ENSA Versailles, école nationale supérieure d'architecture de Versailles
- ENSEA, école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
- ENSP, école nationale supérieure de paysage
- ESIEE-IT, école de l'expertise numérique
- ESSEC Business School, école supérieure des sciences économiques et commerciales
- INP, institut national du patrimoine
- ISAE-Supméca, institut supérieur de mécanique de Paris
- ISIPCA - La Fabrique, école des métiers du parfum, de la cosmétique et des arômes
- SUP de V, école supérieure de vente et de management



Réinventer le pavillonnaire - Studio de projet de Licence 2 - 2024

Au quotidien

Carte étudiante

Tous les étudiants de l'établissement disposent d'une carte d'accès. Vous recevrez la vôtre très peu de temps après votre rentrée. Cette carte permet :

- d'accéder à la Petite Écurie (avenue de sceaux) ;
- de régler vos repas et consommation au restaurant du CROUS ;
- d'emprunter des documents à la médiathèque ;
- d'imprimer vos documents au service informatique.

En cas de perte ou vol de votre carte, signalez-le rapidement au service des études etudes@versailles.archi.fr afin qu'elle soit bloquée et qu'une nouvelle soit éditée. Un délai de trois semaines est nécessaire entre la commande et la réception.

Pour les problèmes spécifiques à votre porte-monnaie Izly, contactez directement le CROUS : <https://www.crous-versailles.fr/contacts/compte-izly/>

Pour les problèmes spécifiques à votre porte-monnaie électronique (pour les impressions à l'École), contactez le service informatique : support@versailles.archi.fr

Accès

Train

Gare de Versailles rive gauche
(Paris Invalides RER C)

Gare de Versailles rive droite
(Paris-Saint-Lazare)

Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)

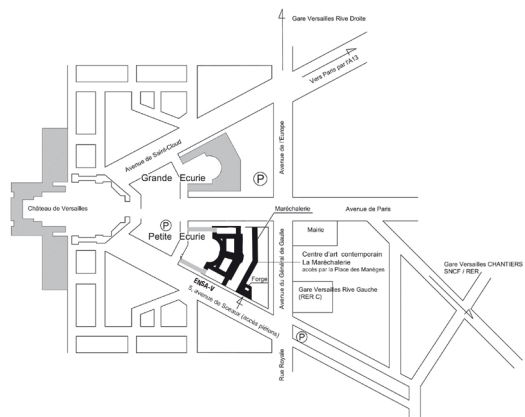
Bus

Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP
(arrêt avenue de Paris)

Voiture

Autoroute A13, sortie Versailles-Château

Autoroute A86, sortie Versailles-Château



Horaires d'ouverture

L'École est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Elle dispose d'une unique entrée piétonne au 5 avenue de Sceaux, équipée d'un contrôle d'accès par badge et interphone. L'Atelier est ouvert de 8h00 à 23h30.

Règles de vie

Respect des personnes et des lieux

Nous devons tous être solidairement responsables de la propreté des locaux, prendre soin du mobilier et de l'ensemble du matériel.

Travailler dans un bâtiment classé Monument historique nous engage plus encore à être responsables et soucieux de sa préservation et de sa sécurité. Les agents du service intérieur entretiennent l'établissement et d'importants moyens financiers sont engagés pour maintenir la propreté et la sécurité des lieux.

Le travail des équipes administratives, techniques et scientifiques de l'École est également à respecter. Nous travaillons tous à vos conditions d'études.

Bizutage interdit

Le bizutage est strictement interdit sous toutes ses formes.

- L'article 75 de notre règlement intérieur rappelle que le bizutage constitue un délit et engage votre responsabilité jusqu'au pénal.
- L'article 225-16 du Code pénal dispose que le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende, l'amende et la peine de prison étant doublées si la victime est mineure ou vulnérable.

Alcool, tabac...

Est prohibé l'usage du tabac, de l'alcool, des produits stupéfiants et des autres substances illicites. Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Fumer est uniquement autorisé à l'extérieur des bâtiments. Les mêmes dispositions s'appliquent au vapotage.

La vente et la consommation d'alcool est interdite à l'intérieur et dans l'enceinte des bâtiments.

Reprographie

Photocopieur NB en libre-service pour les étudiants à la médiathèque.

La carte d'étudiant fait office de carte de paiement pour les impressions et les photocopies.

Deux bornes de rechargement de la carte sont situés à côté des bornes Monéo près de l'ascenseur de la Forge (niveau 0) et dans le Hall de l'administration (Petite écurie - niveau 2).

Restauration

Crous

Vous avez accès au restaurant du CROUS dans la cour de la Forge, sur présentation de votre badge.

Monoprix

7 avenue de Sceaux Versailles
Vous bénéficiez d'une remise de 7% sur l'ensemble des produits (hors alcool) sur présentation de votre carte d'identité et de votre badge.

Distributeurs automatiques

Après la K'Fet ainsi qu'au 1^{er} étage de la Forge, des distributeurs de boissons, snacks, plats cuisinés et confiseries sont à votre disposition.

Sécurité et hygiène

Consignes concernant l'utilisation des produits dangereux et toxiques

Préconisations du Comité Social d'Administration

Peinture en bombe

Ne peut être utilisée que pour les effets laqués. Les pratiques doivent

évoluer sous l'impulsion des enseignants qui doivent promouvoir l'utilisation des aéroglyphes et de la peinture (rouleaux et pinceaux).

Colle en bombe

Les rendus doivent être calibrés de façon à utiliser le moins possible de support rigide, limitant ainsi l'utilisation de la colle en bombe pour le contre-collage. Les enseignants doivent organiser des jurys de façon à faciliter un accrochage souple des rendus.

Acétone

Faute d'équipement adapté, l'utilisation et le stockage de l'acétone sont interdits dans l'école.

Plâtre

Les enseignants et les étudiants doivent déployer des techniques autres que celle de la mousse expansée, carton mousse, carton plume ou mousse plume et à privilégier l'utilisation :

- des alginate pour la création de moules
- de la paraffine ou cire en remplacement de la résine

En cas de malaise ou d'accident

Lorsqu'une personne est prise de malaise ou se blesse, avant d'appeler le 15 (Pompiers) ou 18 (SAMU), il faut appeler *Thierry Boucher au 06 75 07 38 36 ou prévenir l'accueil au 01 39 07 40 00* et dans tous les cas, ne jamais la laisser seule.

Plusieurs personnes, dans l'équipe administrative, sont secouristes, leurs noms sont affichés dans les couloirs.

Deux défibrillateurs automatiques externes

Appareils à utiliser en cas d'arrêt cardiaque, ils sont situés à l'accueil (avenue de Sceaux) et dans le bureau de *Thierry Boucher*, E230 (Petite écurie/niveau 2) - Tél. : 06 79 07 38 36.

En cas d'alerte incendie

Au déclenchement du signal sonore d'alarme incendie, vous devez quitter les bureaux, salles, amphi, auditorium, ateliers, en vérifiant qu'il ne reste personne derrière vous et en fermant les portes. Tout en gardant votre calme, dirigez-vous vers les points de rassemblement situés :

- Pour la petite écurie : cour d'honneur,
- Pour la maréchalerie et la Forge : terrain de basket.

Dans tous les cas, vous devrez attendre les consignes avant de remonter dans les bâtiments.

En cas d'alerte attentat

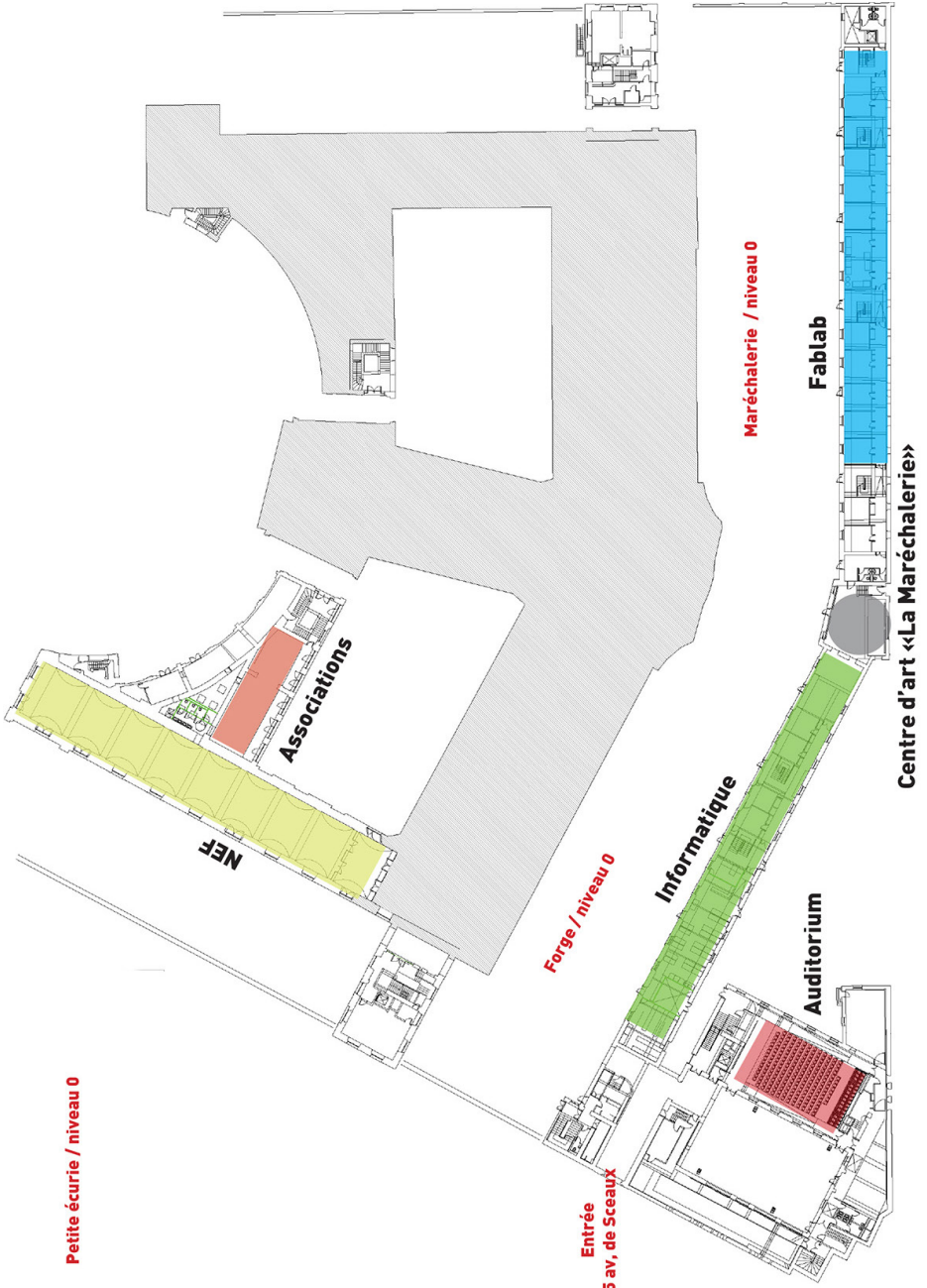
En cas d'alerte attentat, les issues de secours seront ouvertes. Dès que vous êtes témoin d'évènement ou de comportement suspect, il faut que vous en avertissiez

immédiatement *Thierry Boucher*
- Tél. : 06 79 07 38 36

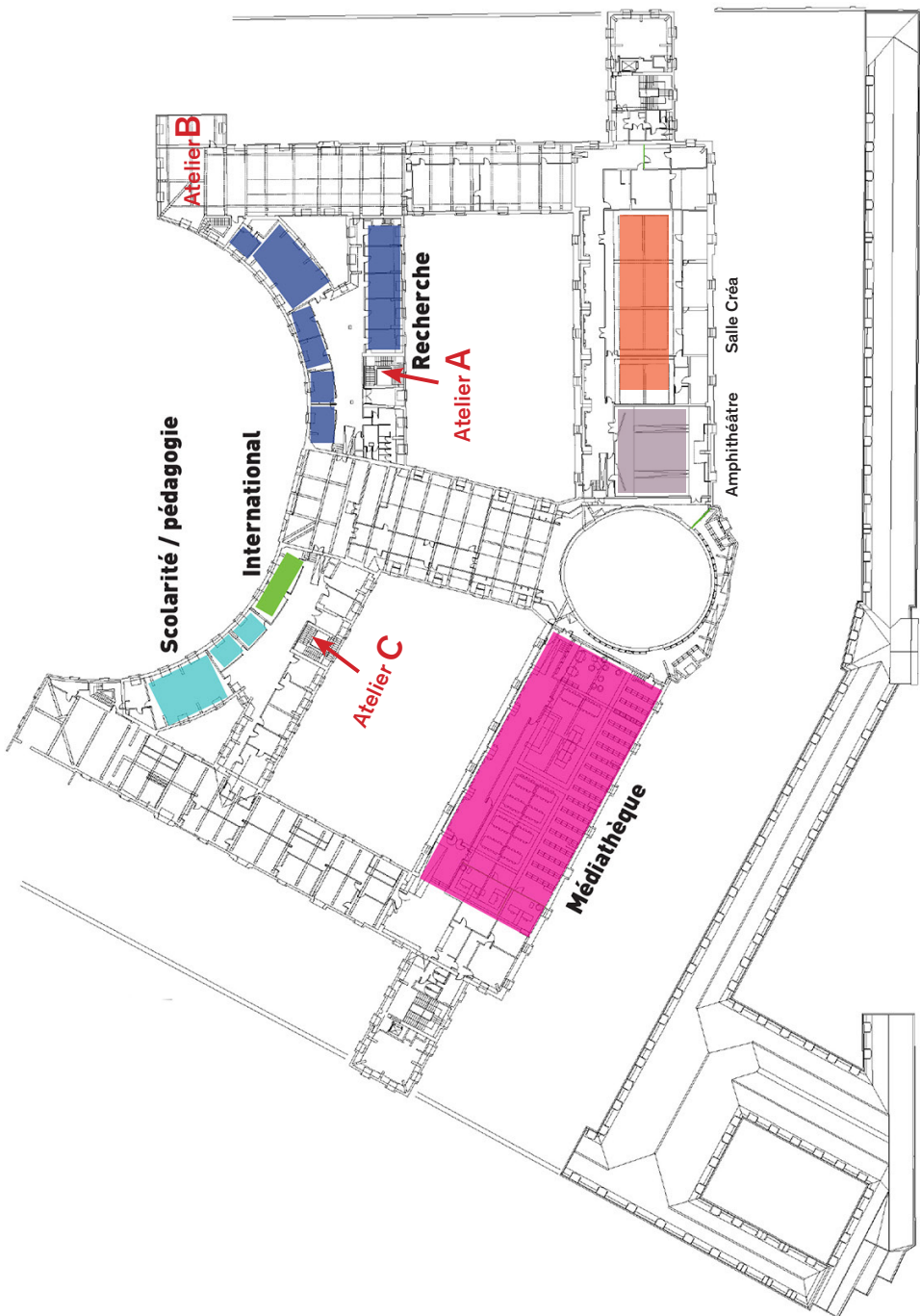
Hygiène et sécurité

Nous vous rappelons l'existence d'un registre Santé et Sécurité au Travail, qui permet de consigner tous les problèmes relatifs à la sécurité et à l'hygiène. Vous avez la possibilité d'y inscrire vos remarques et suggestions. Ce registre est disponible dans le bureau de *Thierry Boucher*, E230 (Petite écurie/niveau 2).

Plans



PETITE ÉCURIE / NIVEAU 0



PETITE ÉCURIE / NIVEAU 02



Workshop Archi-Folies, 2024 © Salem Mostefaoui

Contacts

Adresse mail : prénom.nom@versailles.archi.fr

DÉPARTEMENT ÉTUDES ET RECHERCHE

Jeanne-Marie Portevin | bureau E 232
Directrice du département
Virginie David | bureau E 254
Cheffe du service des études
Aude Harrburger | bureau E 268
Adjointe, Formation professionnelle / JHPP /
Préparation AUE / APA
Elisabeth Fransceschino | bureau E 272
Gestionnaire du Master / Planning
des salles
Tiffany Leclercq | bureau E 272
Gestionnaire pédagogique, Licence
Nathalie Maurin | bureau E 270
Assistante en ingénierie de formation,
HMONP, AUE, formation professionnelle
Géraldine Sauvenay | bureau E 272
Admission en 1^{ère} année et en cours de cursus
/ Transfert / Inscriptions administratives /
Actions sociales / Médecine préventive
Sophie Rasimi | bureau E 274
Gestionnaire pédagogique

Paula Delprato | bureau E 266
Cheffe du service international
Murielle Ravelojaona | bureau E 266
Gestionnaire
Sarah Abécassis | bureau E 264
Gestionnaire

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau E 242 | rh@versailles.archi.fr

DÉPARTEMENT DEVELOPPEMENT, PARTENARIAT, COMMUNICATION

Marie Héléne Amiot | bureau E 258
Directrice du département
Nathalie Elissalt | bureau E 228
Evènements et Publications
Catherine Lallement | bureau E 256
Suivi des associations étudiantes,
Reprographie
Valentin Pauly | bureau E 256
Communication digitale

RESSOURCES

Médiathèque | E 218
mediatheque@versailles.archi.fr
Fablab | E236
fablab@versailles.archi.fr
Informatique | M002
informatique@versailles.archi.fr

RESPONSABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DES INSTALLA- TIONS TECHNIQUES

Kévin Lanfant | bureau E 246
Matériel / Stockage

SERVICE INTERIEUR

Thierry Boucher | bureau E 230
Responsable sécurité / assistant
de prévention

CONSERVATION NUMÉRIQUE

Nathalie Badet-Wyler | bureau E 270



PFE juin 2023 Adriana Filain & Hugo Mahasth © Pierre-Louis Mabire

ÉNSA Versailles
5 avenue de Sceaux
78000 Versailles

Contact : communication@versailles.archi.fr